

Avons-nous perdu la fierté d'appartenir à une communauté de protection des droits et des valeurs?

On répète à l'envi que la Suisse est l'un des pays les plus mondialisés. Au-delà des données chiffrées et des *rankings*, on oublie parfois de souligner les moyens de cette intégration dans l'incroyable réseau qui permet l'échange et le commerce mondial: les traités internationaux. Par les milliers d'accords qu'elle a conclus, la Suisse promeut ses intérêts en œuvrant avec ses partenaires. Cette capacité de s'engager, de promettre et de tenir un certain nombre de résolutions est une qualité essentielle d'un pays souverain. Sans capacité de s'obliger, pas de relations internationales durables et porteuses de prospérité.

Contre l'idée de cette Suisse souveraine, les forces romantiques-conservatrices propagent le phantasme d'une Suisse esseulée qui serait garante de bonne fortune pour ses citoyens. Pour l'UDC, la Suisse serait mieux seule qu'accompagnée, qu'importe le partenaire. Dans le cas contraire, comment expliquer que ce parti ambitionne de lancer une initiative de violation des engagements internationaux? Comment la Suisse pourrait-elle réclamer le droit systématique de ne pas respecter les promesses qu'elle a elle-même ratifiées? Comment ne pas voir qu'à chaque entorse la crédibilité et la fiabilité de notre pays se trouvent un peu plus rongées?

Lentement mais sûrement, la cible véritable de cette initiative se fait jour: la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Un constat tout d'abord: les promoteurs d'une Suisse isolée, soi-disant patriotes, sont prêts à remettre en question l'ensemble de nos traités internationaux pour faire fructifier le potentiel politique de 5 à 10 cas d'étrangers que nous ne pouvons renvoyer suite à une décision de la Cour de Strasbourg. Puis une question: la Suisse n'est-elle pas plus forte? Avons-nous perdu la fierté d'appartenir à une communauté de protection des droits et des valeurs? Méfions-nous de ceux qui veulent nous faire croire que nous n'avons pas besoin de

la Convention européenne des droits de l'homme. La protection de nos droits face à l'arbitraire de l'Etat est en jeu. Gardons-nous de rejoindre la dictature biélorusse comme seul pays non-signataire de la Convention. En œuvrant avec honnêteté et bienveillance à l'amélioration de la Cour de Strasbourg, la Suisse trouve une occasion en or d'apporter sa contribution à la protection des droits de l'homme en Europe.

* Johan Rochel est membre du Conseil de la Fondation Langues et Cultures et vice-président de *foraus* – Forum de politique étrangère (<http://www.foraus.ch/fr/>).



The Devil's Bridge, Joseph Mallord William Turner, 1803-4.

Le pont est un symbole des voies de communication entre la Suisse et l'Europe.